

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Plan de formation des travailleurs sociaux

L'Etat signe un accord cadre national avec les acteurs de la formation

Paris, le 7 décembre 2020

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu un plan de soutien et de confiance inédit pour les travailleurs sociaux dont le rôle a évolué fortement avec l'émergence de nouvelles formes de pauvreté, le recentrage sur l'accompagnement des parcours de vie, l'aller-vers, la nécessité d'améliorer l'accès aux droits et au numérique.

Ce soutien étant plus que jamais nécessaire dans le contexte de la crise économique et sociale actuelle, la déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Marine JEANTET et les acteurs de la formation ont signé le 7 décembre un accord-cadre pour adapter la formation des travailleurs sociaux à ces nouveaux enjeux.

Cet accord-cadre national, qui mobilise le centre national de la fonction publique territoriale, l'opérateur de compétences santé, l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier et l'opérateur de compétences Uniformation-cohésion sociale, a pour objet d'organiser la déclinaison du plan de formation des travailleurs sociaux en direction des agents des collectivités, des agents hospitaliers et des salariés des organismes sociaux et médico sociaux à but non lucratif.

Elaborées avec ces acteurs et en lien avec le Haut conseil du travail social, six thématiques prioritaires de formation ont ainsi été retenues :

- la participation des personnes accompagnées,
- le développement social,
- l'« aller vers »,
- le travail social et le numérique,
- l'insertion sociale et professionnelle,
- le travail social et les territoires.

Le plan de formation est doté d'un financement de 30 M€ sur trois ans, dont 80% sont versés aux départements dans le cadre de la contractualisation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et 20% alloués aux opérateurs de compétences et à l'ANFH au *pro rata* du nombre de salariés qu'il représentent, ainsi qu'au CNFPT.

Ce plan ambitionne de former ainsi plus de 50 000 travailleurs sociaux chaque année.

Il sera déployé tout au long des années 2021 et 2022. D'ores et déjà, 70 départements se sont engagés dans sa mise en œuvre.